



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°691) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES AILEY, LOUDIÈRES
ET BERLIOZ, A LA DIRECTION DES AFFAIRES
SCOLAIRES DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉCISION N° DM-21-069
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, d'organiser des formations, dans la salle Ailey, les 19 et 22 janvier de 9 h à 15 h, les 2 février et 14 avril de 9 h à 12 h et les 4 février et 15 avril de 9 h à 16 h, dans la salle Loudières, les 15 avril et 17 mai de 9 h à 16 h, les 16 avril et 19 mai de 9 h et 12 h et le 18 mai de 9 h à 15 h, dans la salle Berlioz, les 27 et 30 septembre de 9 h à 16 h 30 et le 28 septembre 2021 de 9 h à 16 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, une convention de mise à disposition de salle, afin d'organiser des formations, , dans la salle Ailey, les 19 et 22 janvier de 9 h à 15 h, les 2 février et 14 avril de 9 h à 12 h et les 4 février et 15 avril de 9 h à 16 h, dans la salle Loudières, les 15 avril et 17 mai de 9 h à 16 h, les 16 avril et 19 mai de 9 h et 12 h et le 18 mai de 9 h à 15 h, dans la salle Berlioz, les 27 et 30 septembre de 9 h à 16 h 30 et le 28 septembre 2021 de 9 h à 16 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210224-lmc1H8024H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/02/2021
Date de Publication : 24/02/2021